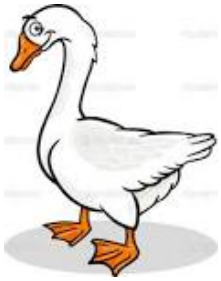

Le grand sud-ouest connaît, depuis la fin de l’année 2015, un épisode d’influenza aviaire maje ur ayant une forte influence sur la confiance des partenaires commerciaux de la France.
Face à cette situation, le ministère de l’agriculture a défini une stratégie d’assainissement du territoire en plusieurs temps.

Même si aucun foyer d'influenza aviaire n'a été identtifié dans notre département, la circulation virale ne peut pas être écartée.

Tous les Lot-et-Garonnais sont donc concernés, qu'ils soient éleveurs professionnels ou détenteurs particuliers.

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

L'INFLUENZA AVIAIRE

QU'EST-CE-QUE C'EST ? Le virus qui sévit actuellement est non-transmissible à l'homme. Il n'infecte que
Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

Les canards et oies (palmipèdes) : Porteurs sans symptôme, ils peuvent être infectés sans qu'on ne le voit.

Toutes les autres volailles : pintades, poul
cailles etc, montrent des signes cliniques très
La mortalité peut être très élevée.

1ère ETAPE : LE RECENSEMENT SANITAIRE

Je suis un professionnel.
J'ai un élevage commercial :
Si ce n'est pas déjà fait, je me déclare à la DDCSPP de mon département.

Je suis un particulier.
J'ai un élevage à but non-lucratif ou une basse-cour :
Je recense mes volailles.

Et je donne ce papier à ma mairie dès que possible.

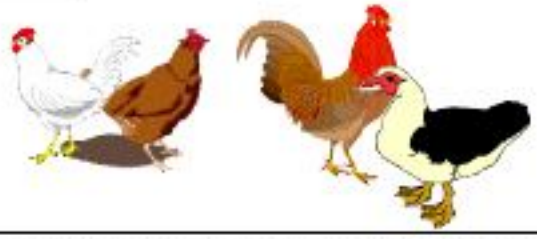

Ce recensement sera utilisé uniquement par la DDCSPP (services vétérinaires), **à but sanitaire uniquement.**

2e ETAPE : LE CONFINEMENT DANS LES BASSES C
DU 18 AVRIL AU 16 MAI 2016

POURQUOI ? Afin d'interrompre le cycle de transmission du virus, des mesures sont prises dans tous les élevage
élevages commerciaux commencent un vide des palmipèdes au 18 avril. Chez les particuliers (basse-cour), le confi
est demandé.

COMMENT ? : Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages ou les parc
exploitations commerciales voisines.
On isole les petits effectifs de volailles dans ce but.

Il s'agit seulement d'isoler les volailles. Si ce sont des volailles de chair, il est préférable de les consommer et d
aussi un vide sanitaire et une désinfection.

Je ne laisse pas divaguer mes volailles

Je réduis les parcours de mes animaux, il faut qu'ils soient **dans un enclos fermé** ou **à l'intérieur d'un bâtiment.**

Je mets l'eau et la nourriture de mes volailles à l'abri de la faune sauvage

Je pose des filets

Je pose des épouvantails pour éloigner les animaux sauvages

J'appelle mon vétérinaire s'il y a de la mortalité anormale.

LA FAUNE SAUVAGE :